

## CHIFFRE CLÉS

38 % des espèces de Reptiles sont menacées (3 espèces)  
63 % des espèces pourraient être menacées dans 10 ans

## LISTE ROUGE DES REPTILES DE HAUTE-NORMANDIE

Les dernières évaluations par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le Muséum National d'Histoire Naturelle, en partenariat avec la Société Herpétologique de France, montrent que sept espèces de Reptiles sur 37, soit 19 %, sont actuellement menacées d'extinction sur le territoire métropolitain ; « Sans une action efficace, ces chiffres pourraient doubler dans les années à venir » (UICN 2009).

Les Reptiles sont des indicateurs précieux de la qualité des milieux naturels, et plus particulièrement des milieux ouverts possédant une structure végétale en mosaïque (landes, pelouses calcicoles) ou semi-ouverts (bocage). Au regard de leur biologie et de leur écologie, ces organismes ectothermes sont, en outre, particulièrement sensibles aux changements climatiques et à la fragmentation des habitats.

L'artificialisation (tissus urbains, zones industrielles et commerciales, réseaux de transport, etc.) des habitats naturels des Reptiles a anéanti dès la fin du XIXe siècle de nombreuses populations. Les vallées furent particulièrement touchées par l'assèchement de zones humides, la destruction de landes et des pelouses calcicoles, etc.

Cependant une agriculture extensive permettait de façonner une mosaïque d'habitats de substitution très favorables. Aujourd'hui, les modifications des pratiques agricoles se traduisant par le remplacement des prairies à la faveur des champs de maïs fourrage ou d'autres céréales mais aussi par la déprise dans certains secteurs d'élevage (landes, pelouses calcicoles, etc.) est une des causes de régression principale des Reptiles en Haute-Normandie. En effet, ces 30 dernières années, la surface toujours en herbe a régressé de -30% dans la région, avec comme corollaire l'arasement de nombreuses haies et l'utilisation accrue d'intrants polluants (engrais chimiques et pesticides). Ainsi, des habitats sont dégradés ou détruits et, plus largement, la matrice paysagère est fragmentée altérant de ce fait la fonctionnalité des populations et des métapopulations.

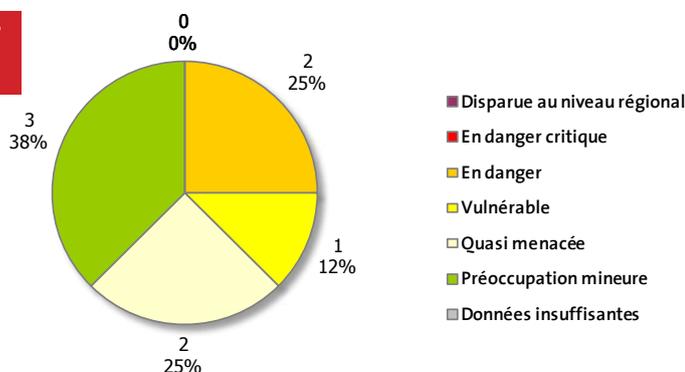
Autre facteur de déclin majeur : l'artificialisation des habitats naturels ou semi-naturels est encore très importante dans les vallées de la Seine et de ses affluents, où les populations apparaissent de plus en plus isolées et donc fragilisées.

Les changements climatiques régionaux caractérisés par une hausse des températures depuis le XIXe siècle est un facteur aggravant.

Etablie conformément aux critères internationaux de l'UICN, les Listes rouges des Amphibiens et des Reptiles menacés en Normandie visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur ces espèces dans les deux régions administratives.

## ETAT DES LIEUX DU DEGRÉ DE MENACE DES REPTILES DE HAUTE-NORMANDIE

RÉPARTITION DES 8 ESPÈCES DE REPTILES AUTOCHTONES EN FONCTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE LA LISTE ROUGE



Source : OBHEN - BDD de l'Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand. Réalisation : OBHEN. Date : 2014



La cellule permanente de l'OBHEN est cofinancée par l'UE  
L'Europe s'engage en Haute-Normandie



Observatoire Biodiversité Haute-Normandie

## ETAT DES LIEUX DU DEGRÉ DE MENACE DES REPTILES DE HAUTE-NORMANDIE (SUITE)

Parmi les 8 espèces évaluées :

- **3 ESPÈCES SONT MENACÉES**, dont :
  - 2 en « danger » (Lézard des souches et Vipère péliade) ;
  - 1 « vulnérable » (Lézard vert occidental).
- **2 ESPÈCES SONT QUASI MENACÉES** (Lézard vivipare et Coronelle lisse).
- **3 ESPÈCES NE SONT PAS MENACÉES À COURT OU MOYEN TERMES**, même si l'Orvet fragile connaît une régression assez forte dans les bocages altérés.

Le Lézard des souches et la Vipère péliade sont menacés dans les deux régions administratives normandes, tandis que la Couleuvre d'Esculape « vulnérable » en Basse-Normandie est absente de Haute-Normandie. Ainsi, 30% des Reptiles sont menacés à l'échelle de la Normandie.

## QUELQUES EXEMPLES

### LÉZARD DES SOUCHES



© P.-O. Cocharde, 2008

EN

Le Lézard des souches est le Reptile le plus menacé de Haute-Normandie. Très rare, il n'a pas été retrouvé au sein de 3 mailles historiques (< 1994) sur les 8 connues (-37,5%) et est considéré en « danger ». Dans les régions limitrophes sa situation est aussi précaire : « en danger » en Basse-Normandie et dans le Centre, « vulnérable » en Ile-de-France et en Picardie.

### VIPÈRE PÉLIADE

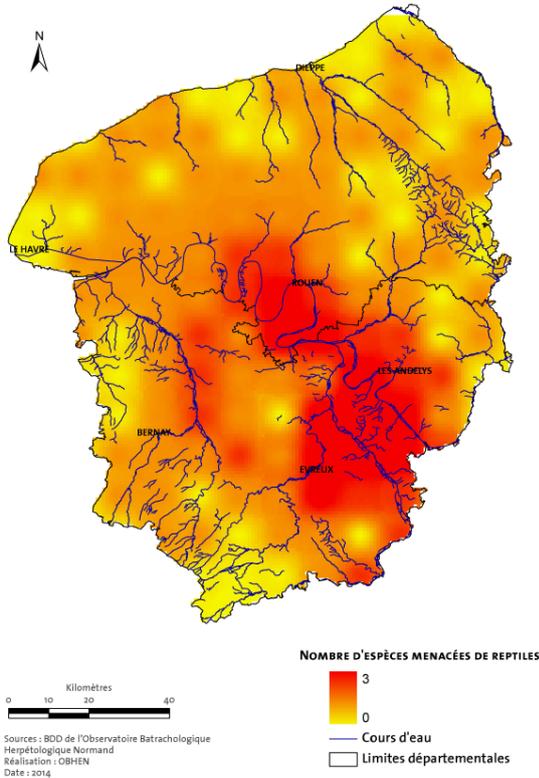


© P. Poullier, 2012

EN

La Vipère péliade, encore assez commune en Haute-Normandie a pourtant très fortement décliné : en effet, elle a disparu de 21 mailles historiques sur les 50 connues (-42 %). Dans le même temps, elle a connu une baisse de -52% en Basse-Normandie or la Normandie possède une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce car elle représente environ 20 % de sa zone d'occupation. Elle est aussi « en danger » dans le Centre, en Ile-de-France et « vulnérable » en Picardie. Rappelons que la Vipère péliade se nourrit essentiellement de rongeurs et est, de ce fait, « utile » à l'Homme.

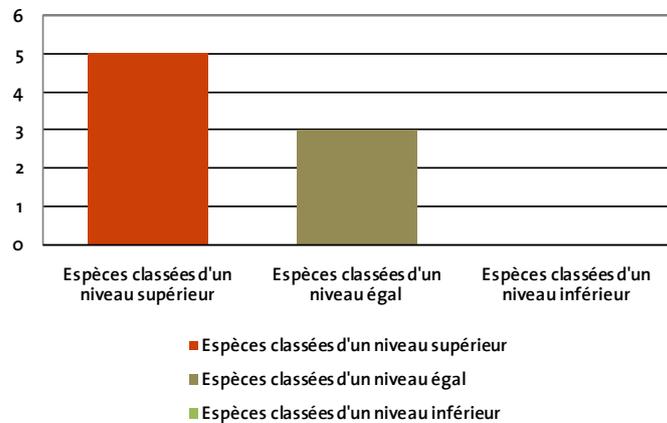
## RÉPARTITION DES ESPÈCES MENACÉES AU TITRE DE LA LISTE ROUGE DES REPTILES DE HAUTE-NORMANDIE



La vallée de la Seine, de Rouen à Vernon, ainsi que ses affluents, l'Iton et l'Eure, constituent très largement le secteur où les enjeux de conservation sont les plus forts. La richesse spécifique la plus importante se trouve sur les coteaux les plus ensoleillés et secs de la région, dans les landes sableuses et les pelouses calcicoles. Les lisières forestières, exposées au sud, sont également des éléments écologiques majeurs. Ces habitats sont, par exemple, favorables au Lézard des souches et au Lézard vert occidental, espèces très rares et fragiles dans la région. Vers l'ouest, la vallée de la Risle est aussi intéressante. Ailleurs, dans les vallées littorales et les bocages caractérisés par un climat plus doux et humide, l'espèce la plus menacée est la Vipère péliade.

## COMPARAISON AVEC LA LISTE ROUGE NATIONALE

NOMBRE D'ESPÈCES DE LA LISTE ROUGE RÉGIONALE APPARTENANT À UNE CATÉGORIE D'UN NIVEAU DE MENACE INFÉRIEUR, ÉGAL OU SUPÉRIEUR PAR RAPPORT À LA LISTE ROUGE NATIONALE



Source : OBHEN - BDD de l'Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand.  
Réalisation : OBHEN. Date : 2014

## LA LISTE ROUGE DES REPTILES MENACÉS EN HAUTE-NORMANDIE

	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Haute-Normandie	Catégorie Liste rouge France
	<i>Lacerta agilis</i> (Linné, 1758)	Lézard des souches	EN	LC
	<i>Vipera berus</i> (Linné, 1758)	Vipère péliade	EN	LC
	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard vert	VU	LC
	<i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	Coronelle lisse	NT	LC
	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	NT	LC
	<i>Anguis fragilis</i> (Linné, 1758)	Orvet fragile	LC	LC
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC	LC
	<i>Natrix natrix</i> (Linné, 1758)	Couleuvre à collier	LC	LC

Une espèce n'a pas été évaluée dans cette liste rouge régionale car il s'agit d'une espèce introduite :

	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)	Trachemyde écrite, Tortue de Floride	NA	NA
--	---	---	----	----

### CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Établie selon une méthodologie standardisée au niveau mondiale, la Liste rouge des Reptiles de Haute-Normandie confirme la vulnérabilité de ce groupe, indicateur précieux de la qualité des milieux naturels, notamment des milieux ouverts et en mosaïques.

Les enjeux de conservation apparaissent très forts dans les vallées de la Seine et de ses affluents hébergeant des cortèges d'espèces rares (Lézard des souches, Lézard vert occidental) mais aussi, de plus en plus, dans les bocages altérés où des espèces considérées communes au début du XXe siècle sont aujourd'hui plus rares (Vipère péliade, Lézard vivipare).

Retrouvez toutes les informations de l'OBHEN : [http://cpiecotentin.com/OBHEN/Les\\_trachous1.htm](http://cpiecotentin.com/OBHEN/Les_trachous1.htm)

### RÉGLEMENTATION

L'Arrêté du 19/11/2007 fixe les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Toutes les espèces sont protégées, mais à des niveaux différents.

Cet outil réglementaire montre l'importance de préserver ces espèces et leur habitats :

Le Lézard des souches, le Lézard vert, le Lézard des murailles, la Coronelle lisse et la Couleuvre à collier sont protégés au niveau des individus mais aussi des habitats.



# LISTE ROUGE DES REPTILES DE HAUTE-NORMANDIE

CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'INDICATEUR	
Thème 1	Biodiversité terrestre
Thème 2	Niveau de connaissance
Nature de l'indicateur	Etat
Indices	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux du degré de menace des reptiles de haute-normandie</li> <li>- Quelques exemples</li> <li>- Répartition des espèces menacées au titre de la liste rouge des reptiles de haute-normandie</li> <li>- Comparaison avec la liste rouge nationale</li> <li>- Liste Rouge des reptiles menacés en Haute-Normandie</li> </ul>
Objectif	Fournir un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de reptiles
Origine	OBHN
Relation avec d'autres indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N°13 : Evolution de la Superficie Toujours en Herbe dans la Surface Agricole Utile (Etat)</li> <li>- N°25 : Linéaire de haies (Etat)</li> <li>- N° 45.1 : Etat des Reptiles (Etat)</li> <li>- N°7.1 : Surface artificialisée annuellement (Pression)</li> <li>- N°14 : Fragmentation de l'espace naturel et semi-naturel (Pression)</li> <li>- N°25.1 : Aide à la plantation de haies (Réponse)</li> </ul>
Echelle de restitution	Région
Producteur indicateur	Observatoire Batracho-Herpétologique Normand CPIE du Cotentin et CPIE Vallée de l'Orne

DONNÉES UTILISÉES	
Données n°1 : BDD de l'Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand (OBHEN)	
Niveau d'accessibilité des données	Privée
Source (s)	CPIE du Cotentin - OBHEN
Description	Base de données de l'OBHEN sur la période 1893-2013 des observations des Amphibiens et Reptiles de Normandie
Format	SERENA
Etendue temporelle	1893 à 2013
Généalogie (méthode d'acquisition)	Recherches bibliographiques, inventaires et suivis MARE ou POPAMPHIBIENS sur le territoire de la Basse-Normandie et Haute-Normandie.
Emprise	Normandie
Résolution spatiale (cas SIG)	/
Fréquence d'actualisation	Annuelle



La cellule permanente de l'OBHN est cofinancée par l'UE  
L'Europe s'engage en Haute-Normandie



## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR

### Méthode de calcul

La mise en œuvre des Listes rouges régionales des espèces de Reptiles de Basse-Normandie et de Haute-Normandie s'est appuyée sur la **méthodologie de l'UICN** (2001), les lignes directrices pour l'application au niveau régional (2003) et sur le guide pratique publié en 2011 par le Comité français de l'UICN.

Un **état des lieux complet**, incluant l'ensemble des espèces de chacun des groupes à évaluer a d'abord été réalisé par l'OBHEN entre janvier 2013 et février 2014.

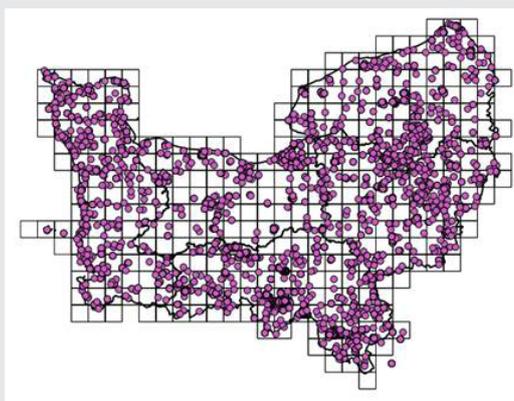
Puis la synthèse des données et une **pré-évaluation** sous forme de fiches synthétiques (un A4 recto/verso par espèce) ont été réalisées fin février 2014. Chaque fiche reprend : le nom, les données brutes actuelles et passées (carte de répartition, nombre de mailles 10 km x 10 km de l'atlas et statuts de rareté), les données élaborées pour l'évaluation (zone d'occupation, dynamique de l'espèce), les autres informations à réunir selon l'UICN (existence ou non d'une fragmentation sévère, existence ou non de fluctuations extrêmes, tendance d'évolution de l'habitat, menaces pesant sur l'espèce), les informations sur les possibilités d'immigration de propagules en provenance des régions limitrophes et l'état des populations extrarégionales.

Dans le même temps, un **comité d'évaluation** a été constitué : Christophe BASSOT (OBHEN/76), Benjamin BRECIN (ONCFS/50), Jean-Loup CHARPENTIER (OBHEN/27), David CHEVREAU (OBHEN/14), Hervé DAVIAU (ONF 61), Pascal DOMALAIN (ONEMA 76, ARBRE/76), Lucie DUFAY (PNR du Perche/61), Pascal FLAMBARD (DDTM 27), Audrey FOLLET (Département 27), FRODELLO Anne-Laure (LPO HN), Thierry GALLOO (SyMEL/50), Guillaume GLERE (CREA/76), Olivier HESNARD (CPIE des Collines normandes/61), Johann LAUNAY (CPIE des Collines normandes/61), Stéphane LEMIERE (Département 76), Stéphane LEMONNIER (CEN HN), Aurélie MARCHALOT (PNR des Boucles de la Seine normande/27/76), Vincent VOELTZEL (CPIE Vallée de l'Orne/14).

Le comité d'évaluation regroupe des personnes participant aux activités de l'OBHEN depuis 2004 (observateur du programme PopAmphibiens, animateurs départementaux de la campagne de sciences participatives « Un dragon ! Dans mon jardin ? », contributeurs importants pour l'Atlas de répartition, etc.). Les membres du comité d'évaluation couvrent de manière assez homogène les cinq départements normands.

Les fiches de pré-évaluation ont été envoyées au comité d'évaluation ainsi qu'à des **évaluateurs neutres** (Florent CLET de la DREAL de Basse-Normandie et Anne-Laure CHOUQUET de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie représentant la Région, les Départements et la DREAL de Haute-Normandie) début mars et ont été discutées et validées de manière collégiale fin mars suite à une réunion où toutes les espèces furent passées en revue afin d'examiner les données disponibles et les catégories proposées.

Pour la réalisation des **cartes de répartition**, plus de 30 000 données provenant de l'ensemble des sources disponibles ont été validées et rassemblées sous un même tableur. La base de données régionale « Amphibiens et Reptiles » ne contenait que 3 400 en 1993. 7 000 nouvelles données ont été saisies au cours de la seule année 2013. L'état des connaissances est donc sans précédent. En outre, la couverture de la Normandie est aujourd'hui assez homogène grâce à une pression de prospection accrue en Haute-Normandie (cf. carte ci-dessous).

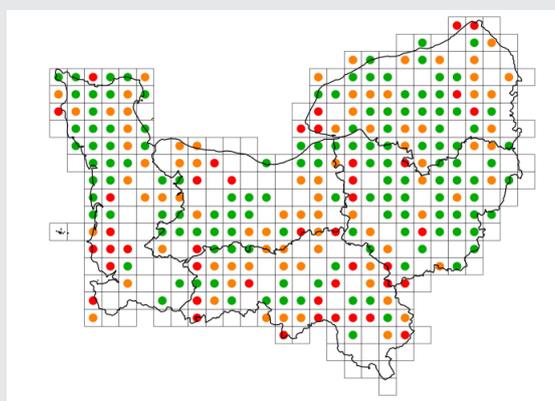


Localisation des données saisies uniquement en 2013

Les noms scientifiques de l'ensemble des taxons ont été harmonisés ainsi que les systèmes de projection de leurs coordonnées. L'ensemble des coordonnées a ainsi été converti en Lambert 93. Aux témoignages non géoréférencés précisément a été attribué comme référence le centroïde de la commune considérée.

## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR (SUITE)

Le centroïde a été calculé à partir des limites communales mises à disposition par les Conseils Généraux concernés. Le carroyage est formé de mailles de 10 km sur 10 km (cf. exemple carte ci-dessous). Il est calé sur les axes de référence du Lambert 93 et reprend les limites de la Normandie. L'ensemble des données a ensuite été exporté sur SIG (Quantum GIS 1.7.0, logiciel open source). Ces données, qui figurent sous forme de points, ont été croisées avec les mailles du carroyage. Une maille colorée indique ainsi qu'au moins une donnée y est référencée. Trois classes de valeurs ont été constituées pour la représentation des taxons au sein de cette « grille ». En rouge figurent les données antérieures à 1993 (*date des données en rouge  $\leq 1993$* ). En orange figurent les données strictement postérieures à 1993 et strictement antérieures à 2004 (*1993 < date des données en orange < 2004*). Enfin, en vert figurent les données postérieures à 2004 (*date des données en vert  $\geq 2004$* ). Dans la carte constituée, les données récentes sont prioritaires sur les données plus anciennes. Ainsi, une maille qui apparaît en vert signifie que la donnée a été observée récemment mais cela n'exclut pas qu'elle l'ait été anciennement. Par contre, une maille qui apparaît en rouge signifie que le taxon n'a pas été observé depuis longtemps.



Exemple de la carte de répartition de la Vipère Pélécide

### Méthode de calcul

**LES STATUTS DE RARETÉ** des espèces ont été définis en fonction de leur zone d'occupation et non pas de leur zone d'occurrence car les régions administratives sont de tailles inférieures à 20 000 km<sup>2</sup> (17 589 km<sup>2</sup> pour la Basse-Normandie et 12 317 km<sup>2</sup> pour la Haute-Normandie), seuil du critère « répartition géographique (B1) » de l'UICN (2001). La zone d'occurrence est définie, selon l'UICN (UICN France 2011), comme la superficie délimitée par la ligne imaginaire continue la plus courte possible pouvant renfermer tous les sites connus, déduits ou prévus de présence actuelle du taxon, à l'exclusion des individus erratiques.

La fourchette de la zone d'occupation présentée dans les fiches synthétiques a été estimée selon le nombre de communes (plancher) et de mailles 10 km x 10 km (plafond) où l'espèce est considérée présente, en se basant sur le principe « 1 station = 1 commune = 1 maille 5 km x 5 km = 1 maille d'occupation de 4 km<sup>2</sup> » (UICN, 2011). L'utilisation d'un mode unique de calcul reposant sur des mailles de 4 km<sup>2</sup> est retenue pour assurer la compatibilité de l'unité de mesure avec les seuils des critères UICN et pour garantir une cohérence d'ensemble entre les résultats des différentes Listes rouges aux différentes échelles (régionale, nationale et mondiale). Les calculs s'appuyant sur les mailles de 100 km<sup>2</sup> permettent, quant à eux, de pondérer ou de confirmer les premières évaluations en complément des dires d'experts.

Dans le cadre du projet d'Atlas des Amphibiens et des Reptiles de Normandie (1993-2013), le nombre total de mailles 10 km x 10 km par région administrative a été divisé par six afin d'établir les classes de rareté suivantes : très rare, rare, assez rare, assez commun, commun et très commun.

Ce maillage a orienté les efforts de prospection à partir de 2004. Les objectifs étaient, d'une part, de préciser la répartition globale des espèces à l'échelle de la Normandie et, d'autre part, de confirmer d'éventuelles disparitions locales. Nous avons donc cherché à prospecter en priorité les mailles 10 km x 10 km visiblement sous inventoriées, plutôt que de travailler à l'échelle communale. Cependant des observations aléatoires et opportunistes issues des sciences participatives ont complété ces recherches notamment dans le cadre de la chasse photographique « Un dragon ! Dans mon jardin ? ».

Une espèce peut, à dire d'expert, changer de catégorie si le classement préliminaire semble sous-estimé ou surestimé. Toutefois, l'ajustement n'est possible que pour la catégorie la plus proche de la valeur médiane de la classe concernée. La densité des populations échantillonnées dans le cadre du programme PopAmphibien (SHF-MNHN) peut permettre, par exemple, d'affiner le statut des espèces, tout comme les sciences participatives « grand public ».

## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR (SUITE)

**LES DYNAMIQUES DES ESPÈCES** au cours du XXe siècle peuvent être comparées entre elles mais nos connaissances, notamment historiques, sont souvent très partielles. En effet, au regard des connaissances antérieures à 1993 issues des recherches bibliographiques, il est plus facile, actuellement, d'estimer le taux de régression que celui de progression biaisé par l'intensification des prospections ces dernières années. Le premier indice permettant de mesurer des tendances à la baisse est le nombre de mailles (10 km x 10 km) historiques (1893-1993) où les espèces n'ont pas été détectées depuis plus de 20 ans. Cette période de 20 (à 30 ans) correspond d'ailleurs à trois générations nécessaires pour mesurer la réduction des populations normandes d'Amphibiens et de Reptiles. La durée d'une génération correspondant selon l'UICN (2011) à l'âge moyen des parents de la cohorte actuelle, c'est-à-dire des nouveau-nés de la population. Le **taux de régression** à l'échelle des régions administratives est évalué suivant la formule suivante :

$$\text{Coef}_{reg} = 100 \times (\text{Nb de mailles historiques recensées au sein d'une région administrative} - \text{Nb de mailles historiques où l'espèce est encore présente}) / \text{Nb de mailles historiques recensées}$$

Le taux de régression se traduit en sept classes :

Catégorie de régression	Coefficient de régression (%)
Présumé disparu	100%
Extrême	80% et 99%
Très forte	50% et 79%
Forte	30% et 49%
Assez forte	10% et 29%
Non significative à Moyenne	1% et 9%
Inconnue	?

La catégorie de régression est inconnue quand on manque d'informations anciennes, soit parce que les données historiques ne sont pas connues, soit parce qu'on est en présence de taxons nouvellement identifiés.

La valeur des classes de régression correspondent, pour les plus fortes, à celles proposées dans la méthodologie de l'UICN (2011) pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées :  $\geq 30\%$  potentiellement « vulnérable »,  $\geq 50\%$  potentiellement « en danger »,  $\geq 80\%$  potentiellement « en danger critique » et  $100\%$  présumé « disparue au niveau régional ».

De la même manière, le **taux de progression** peut être évalué - avec encore d'avantage de prudence - en fonction du nombre de mailles actuelles se trouvant au dehors de l'aire d'occurrence historique (<1993). Le taux de progression à l'échelle des régions administratives est évalué suivant la formule suivante :

$$\text{Coef}_{prog} = 100 \times (\text{Nb de mailles recensées toutes périodes confondues au sein d'une région administrative} - \text{Nb de mailles toutes périodes confondues au sein de la zone d'occurrence historique}) / \text{Nb de mailles recensées toutes périodes confondues sur tout le territoire}$$

Le taux de progression se traduit en sept classes :

Catégorie de progression	Coefficient de progression (%)
Présumé apparu	100%
Extrême	80% et 99%
Très forte	50% et 79%
Forte	30% et 49%
Assez forte	10% et 29%
Moyenne	1% et 9%
Inconnue	?

Une progression inférieure à  $+30\%$  ne saurait être significative, actuellement, au regard de l'insuffisance de nos connaissances historiques. Au-delà, l'indice peut être pris en compte avec circonspection.

Méthode de calcul

## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR (SUITE)

<p><b>Méthode de calcul</b></p>	<p>D'éventuelles extensions des aires d'occurrence devront pondérer, le cas échéant, des régressions des zones d'occupation au sein des zones d'occurrence historiques.</p> <p>Le Lézard des murailles est le seul Reptile à connaître une extension de sa zone d'occurrence en Haute-Normandie.</p> <p><b>TAXONS SOUMIS AU PROCESSUS D'ÉVALUATION :</b> Liste taxinomique (Bour et al 2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758</li> <li>• Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758</li> <li>• Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802</li> <li>• Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)</li> <li>• Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)</li> <li>• Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768</li> <li>• Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i> (Linné, 1758)</li> <li>• Vipère péliade <i>Vipera berus</i> (Linné, 1758)</li> </ul>	 <p>Lézard des murailles (Mickaël Barrioz, 2010)</p>
<p><b>Date de création</b></p>	<p>2014</p>	
<p><b>Date de diffusion</b></p>	<p>2014</p>	
<p><b>Référent (s) technique/scientifique (valeur)</b></p>	<p>Comité d'évaluation : Christophe BASSOT (OBHEN/76), Benjamin BRECIN (ONCFS/50), Jean-Loup CHARPENTIER (OBHEN/27), David CHEVREAU (OBHEN/14), Hervé DAVIAU (ONF 61), Pascal DOMALAIN (ONEMA 76, ARBRE/76), Lucie DUFAY (PNR du Perche/61), Pascal FLAMBARD (DDTM 27), Audrey FOLLET (Département 27), FRODELLO Anne-Laure (LPO HN), Thierry GALLOO (SyMEL/50), Guillaume GLERE (CREA/76), Olivier HESNARD (CPIE des Collines normandes/61), Johann LAUNAY (CPIE des Collines normandes/61), Stéphane LEMIERE (Département 76), Stéphane LEMONNIER (CEN HN), Aurélie MARCHALOT (PNR des Boucles de la Seine normande/27/76), Vincent VOELTZEL (CPIE Vallée de l'Orne/14). CSRPN UICN</p>	
<p><b>Fréquence d'actualisation de l'indicateur</b></p>	<p>5 à 10 ans</p>	
<p><b>Contact OBHN</b></p>	<p>obhn@hautenormandie.fr</p>	
<p><b>Référencement</b></p>	<p>BARRIOZ M. (coord.), VOELTZEL V (cartographie), - 2014. Liste rouge des reptiles de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand (CPIE du Cotentin &amp; CPIE Vallée de l'Orne).</p>	

## BIBLIOGRAPHIE

BARRIOZ M. (coord.) 2014 – Listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Normandie. Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie. UR CPIE BN, OBHEN, OBHN.

BOUR R., CHEYLAN M., CROCHET P.-A., GENIEZ P., GUYETANT R., HAFFNER P., INEICH I., NAULLEAU G., OHLER A.-M. & LESCURE J. 2008. - Liste taxinomique actualisée des Amphibiens et des Reptiles de France, Bull. Soc. Herp. 126 : 37-43.

UICN 2001 – Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : Version 3.1. Publication en ligne [www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-espèces.html](http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-espèces.html)

UICN 2003 – Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge. Publication en ligne [www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-espèces.html](http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-espèces.html)

UICN France, MNHN & SHF 2009 – La Liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France 2011 – Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN & Démarche d'élaboration. Paris, France.